



## Déblocage épargne salariale pour véranda

Par **delphine40**, le **21/05/2010 à 17:53**

Bonjour,rrnJe fais construire une véranda ( villa véranda )de 20 M2 en agrandissement de ma maison. Cette pièce va devenir notre salle à manger, et par conséquent une surface habitable ( d'ailleurs déclaré à la mairie en surface habitable, nous devons nous acquitter de la taxe afférente ).rnNous avons envoyé à CREELIA ( épargne salariale ) tous les documents nécessaires pour débloquer nos fonds. Il nous a été répondu que nos avoirs ne pouvaient pas être débloqués car il s'agit d'une véranda, ils ne tiennent pas compte de la surface habitable engendrée par cet agrandissement.rnrnOnt ils le droit de ne pas prendre en considération notre demande ?rnque peut on faire pour obtenir gain de cause ? Cet agrandissement nous coûte tout de même près de 40 000 euros. rnrnMerci pour votre aide.rnDF